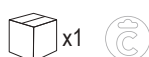


**DM756S**

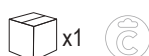
Demi-masque en silicone.  
 Harnais de maintien (sur la tête et derrière le cou).  
 Valve d'exhalation pour faciliter la respiration.  
 Prévu pour adapter deux galettes (vendues séparément).

EN 140

**DM756C**

Demi-masque en caoutchouc.  
 Harnais de maintien (sur la tête et derrière le cou).  
 Valve d'exhalation pour faciliter la respiration.  
 Prévu pour adapter deux galettes (vendues séparément).

EN 140



Références	Type de galettes EN 14387 et/ou EN 143 Pour DM756C, DM756S	
755A1	Galette A1	C755A1
755A1P3	Galette A1P3	C755A1P3
755A2P3	Galette A2P3	C755A2P3
755ABEK1	Galette ABEK1	C755ABEK1
755ABEK1P3	Galette ABEK1P3	C755ABEK1P3
755P3	Galette P3	C755P3



### DM761C

Demi-masque en caoutchouc.  
 Hamais de maintien (sur la tête et derrière le cou).  
 Valve d'exhalation pour faciliter la respiration.  
 Prévu pour adapter une galette (vendue séparément).

EN 140



Références	Type de galettes EN 14387 pour DM761C
760A1	Galette A1
760ABEK1	Galette ABEK1





**MP731R** - Pièce faciale en caoutchouc noir.

**MP731S** - Pièce faciale en silicone bleu.

Visière panoramique en polycarbonate anti-rayures. Harnais constitué de 5 sangles et brides très facilement réglables.

Masque intérieur disposant de deux membranes facilitant la circulation de l'air et permettant d'éviter que la visière ne s'embue.

1 porte-filtre (cartouche) avec pas de vis normalisé EN 148/1. Livré dans un sac de transport en non tissé. Cartouches livrées séparément.

EN 136



Références	Type de cartouches EN 14387 et/ou EN 143 pour MP731R et MP731S
725A2	Cartouche A2
725P3	Cartouche P3
725A2P3	Cartouches A2, P3
725AB2P3	Cartouches A2, B2, P3
725ABEK2	Cartouches A2, B2, E2, K2
725ABEK2P3	Cartouches A2, B2, E2, K2, P3
725ABEK2HgP3	Cartouches A2, B2, E2, K2, Hg, P3





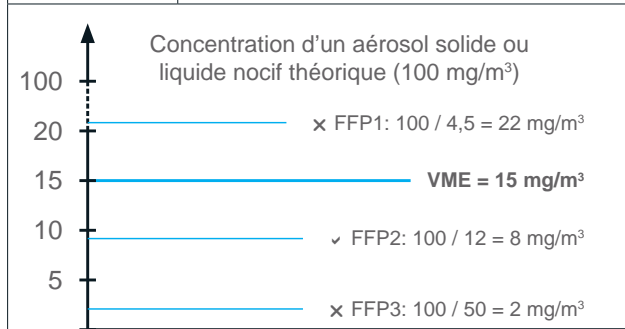
Les normes ne sont pas exhaustives et peuvent évoluer à tout moment. Elles sont données à titre indicatif et en aucun cas elles ne sauraient engager notre responsabilité. Le cas échéant, il appartient au lecteur de ce catalogue de se procurer les documents utiles et officiels afin de vérifier le contenu exact de chaque norme.

NORMES	
EN 136	Appareils de protection respiratoire: masques complets.
EN 140	Appareils de protection respiratoire: demi-masques et quarts de masques.
EN 143	Appareils de protection respiratoire: filtres à particules.
EN 14387	Appareils de protection respiratoire: filtres anti-gaz et filtres combinés.
EN 149	Appareils de protection respiratoire: demi-masques filtrants contre les particules

EN 14387 - TYPE DE FILTRE	
A (Marron)	Contre certains gaz et vapeurs organiques ayant un point d'ébullition supérieur à 65°C spécifiés par le fabricant.
B (Gris)	Contre certains gaz et vapeurs inorganiques spécifiés par le fabricant.
E (Jaune)	Contre le dioxyde de soufre et d'autres gaz et vapeurs spécifiés par le fabricant
K (Vert)	Contre l'ammoniac et les dérivés organiques aminés spécifiés par le fabricant.

EN 143 - CLASSE DU FILTRE	
P1	Faible capacité
P2	Moyenne capacité
P3	Haute capacité
Les classes sont indiquées à la suite du type d'environnement	

EN 149 - DOMAINE D'UTILISATION	
FFP1	Contre les aérosols solides et liquides non toxiques. Concentrations: jusqu'à 4,5 x VME ou 4 x APF.
FFP2	Contre les aérosols solides et liquides non toxiques, de faible à moyenne toxicité. Concentrations: jusqu'à 12 x VME ou 10 x APF.
FFP3	Contre les aérosols solides et liquides non-toxiques de faible à haute toxicité. Concentrations: jusqu'à 50 x VME ou 20 x APF.



Pour cet exemple, le masque FFP2 est le plus adapté. Le FFP1 n'apporte pas une protection suffisante alors que le FFP3 surprotège l'utilisateur.

VME = valeur moyenne d'exposition. C'est la valeur limite d'un gaz ou d'une poussière (exprimée en ppm ou mg/m<sup>3</sup>) à laquelle un individu peut être exposé durant une journée de travail (8h/jour) durant toute sa vie professionnelle, sans risque pour sa santé.

APF = facteur de protection attribué.

EN 149 - DURÉE D'UTILISATION	
NR	Usage unique
R	Réutilisable (plus d'une journée de travail)
D	Capacité respiratoire et durée de vie améliorées (test de colmatage à la poussière de dolomie) Faible augmentation de la résistance respiratoire lorsque le filtre est chargé en particule

NORMES	
EN 397	Casque de protection pour l'industrie.
EN 50365	Casques électriquement isolants pour utilisation sur installations à basse tension.
EN 13087-1 à 10	Casques de protection: méthodes d'essai.
EN 812	Casquette anti-heurt pour l'industrie.
EN 14052	Casques de protection à haute performance pour l'industrie.
EN 443	Casques de sapeurs-pompiers.

### EN 397 - CASQUE DE PROTECTION POUR L'INDUSTRIE

Exigences obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absorption des chocs</li> <li>- Résistance à la pénétration</li> <li>- Résistance à la flamme</li> <li>- Points d'ancrage de la jugulaire</li> </ul>
Exigences facultatives	Des exigences supplémentaires facultatives ne sont applicables que lorsqu'elles sont spécifiquement revendiquées par le fabricant du casque.

### EN 443 - CASQUES DE SAPEURS POMPIERS

Spécifie les principales caractéristiques requises pour un casque des services d'incendie et de secours, elle prend en compte le niveau de protection, le confort et la tenue dans le temps du casque. Elle autorise des options pour prendre en compte des exigences nationales particulières.

### EN 50365 - CASQUES ÉLECTRIQUEMENT ISOLANTS



Pour le personnel travaillant sur ou près de parties sous tension d'installations ne dépassant pas 1 000 V en courant alternatif ou 1 500 V en courant continu (Classe 0). Ces équipements, associés à d'autres protections, doivent permettre d'éviter que les courants dangereux ne traversent les personnes par la tête.

### EN 812 - CASQUETTE ANTI-HEURT POUR L'INDUSTRIE

Cette norme spécifie les exigences physiques et de performance, les méthodes d'essai et les exigences de marquage des casquettes anti-heurt pour l'industrie. Les casquettes anti-heurt pour l'industrie sont destinées à protéger le porteur lorsque sa tête vient heurter des objets durs et immobiles avec suffisamment de force pour provoquer des lacerations ou autres blessures superficielles. Elles ne sont pas destinées à protéger des effets des projections ou chutes d'objets ou des charges en suspension ou en mouvement. Il ne faut pas confondre les casquettes anti-heurt pour l'industrie avec les casques de protection pour l'industrie spécifiés dans l'EN 397.

NORMES	
EN 352-1	Protecteurs individuels contre le bruit. Partie 1: serre-tête.
EN 352-2	Protecteurs individuels contre le bruit. Partie 2: bouchons d'oreille.
EN 352-3	Protecteurs contre le bruit. Partie 3: serre-tête monté sur casque (EN 397).

### DURÉE D'EXPOSITION QUOTIDIENNE MAXIMALE

80 dB	8 heures
83 dB	4 heures
86 dB	2 heures
89 dB	1 heure
92 dB	30 minutes
95 dB	15 minutes
98 dB	7 minutes et 30 secondes

### EN 352-1 - SERRE TÊTE

Cette norme spécifie les exigences en matière de construction, de conception, de performances et de marquage des serre-tête ainsi que les informations destinées à l'utilisateur. Elle prescrit en particulier l'affaiblissement acoustique des serre-tête, mesuré conformément à l'EN 24869-1.

Cette norme ne traite pas des coquilles destinées à être montées sur un casque de sécurité industriel ou intégrées à un casque.

### EN 352-2 - BOUCHONS D'OREILLE

Cette norme établit les exigences en matière de construction, de conception, de performances et de marquage des bouchons d'oreille ainsi que les informations destinées à l'utilisateur. Elle impose en particulier une déclaration de l'affaiblissement acoustique des bouchons d'oreille, mesuré conformément à l'EN 24869-1.

### EN 352-3 - SERRE TÊTE MONTÉ SUR UN CASQUE

Cette norme spécifie les exigences en matière de construction, de conception, de performances et de marquage des serre-tête montés sur casque de sécurité industriel conforme à l'EN 397 ainsi que les informations destinées à l'utilisateur.

Elle prescrit en particulier une déclaration de l'affaiblissement acoustique des serre-tête montés sur casque, mesuré conformément à l'EN 24869-1. Du fait qu'un même modèle de serre-tête peut être monté sur différents modèles ou tailles de casques de sécurité industrielle, la présente partie de la norme définit une série d'exigences physiques et acoustiques en fonction du modèle ou de la taille de casque sur lequel le serre-tête est monté.

Les exigences s'appliquent en totalité à la combinaison de base, c'est-à-dire aux serre-tête montés sur l'un des modèles ou l'une des tailles de casque spécifiées, et en partie seulement à la combinaison supplémentaire, c'est-à-dire aux serre-tête du même modèle mais montés sur des casques de modèle ou de taille autre que ceux qui sont spécifiés.

Il est exigé de mettre à disposition les informations sur la gamme de casques testés avec les serre-tête, et dont les combinaisons satisfont à la présente norme.